



## Restaurons le patrimoine de Couternon !

(Côte d'Or)

### deux calvaires et quatre statuette

Le patrimoine qui nous a été légué par nos prédécesseurs est riche et témoigne de leur vie quotidienne. Nous nous devons de le restaurer afin de pouvoir le transmettre aux générations futures.

Après avoir redonné son aspect originel au calvaire situé devant l'église, notre patrimoine a de nouveau besoin de nous ! Nous devons à présent restaurer deux autres calvaires et un ensemble de quatre statuette.

#### Les calvaires

**Le calvaire situé rue de Bourgogne**, face à la rue de la Fabrique fut probablement érigé dans le contexte d'une épidémie de choléra. L'inscription sur le socle : « Ib HOC – SIGNO VINCES 1861 » (par ce signe tu vaincras) devient peu lisible mais semble accrédité cette thèse.

**Le calvaire du cimetière**, établi lors du changement d'emplacement du cimetière de l'ancienne église à son emplacement actuel vers 1854. Cette nouvelle localisation a été décidée dans le contexte de salubrité et du développement des théories « hygiénistes ».

#### Les 4 statuette

**les 4 statues en pierre actuellement posées sur le dessus du porche de l'église du XIII<sup>ème</sup>**, pourraient provenir du calvaire XV<sup>ème</sup> récemment restauré et situé dans la cour de l'église. Initialement au nombre de 6 et placées au dessus du porche de l'église, probablement lors de la destruction de la croix les supportant. Réalisées en pierre gélive, elles peuvent se fendre et présenter un risque de par leur situation au dessus du passage du public se rendant à l'église.

Leur sauvegarde, sera effectuée par l'association d'insertion Sentiers.

#### Se mobiliser pour les sauvegarder !

Comme nous l'avons faits avec succès pour le premier calvaire, nous ouvrons une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Si vous souhaitez soutenir la sauvegarde de notre patrimoine commun, même par un don modeste, vous pouvez faire un chèque ou faire un don en ligne sur le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine.

**Nous vous remercions par avance de votre générosité et de nous aider à réaliser ce beau projet !**

#### Contacts et renseignements sur ce projet

##### Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Couternon - 3 rue de Dijon - 21560 COUTERNON 03.80.36.00.58 - Courriel : [mairie@couternon.fr](mailto:mairie@couternon.fr)

##### Ou Fondation du patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

Document réalisé en partenariat avec le  
Crédit Agricole Champagne Bourgogne



CHAMPAGNE  
BOURGOGNE

Le bon sens  
a de l'avenir

Je fais un don de ..... €

## pour la restauration de 2 calvaires et 4 statuette à Couternon (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

 Sur le revenu

 Sur la fortune (ISF)

 Sur les sociétés

### Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : restauration des 2 calvaires et 4 statuette à Couternon

Pour les particuliers, ce don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP ..... Ville.....

Tél.....Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

## Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

### Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : de 2 calvaires et 4 statuette à Couternon) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

### Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/48960](http://www.fondation-patrimoine.org/48960)

Ou  
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



## Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un organisme à la gestion économique rigoureuse, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la délégation régionale Bourgogne Franche Comté, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de trois chargés de mission, tous trois salariés.